



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	10
Votants	15

L'an DEUX MILLE VINGT,
Le dix-neuf Octobre,
Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2020/44 -

Date de la convocation municipale : 12 octobre 2020

OBJET :

*Travaux de sécurité routière :
panneaux, traçages au sol et
installation de ralentisseurs*

Présents :

Mmes Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET & MM. Alain GRANDGIRARD – Stéphane LUCIBELLO – Christian DENANS – Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN – Jean de PALEVILLE - André BERTERO.

Absents excusés :

Mme Natacha GRISONI qui donne pouvoir à M. Alain GRANDGIRARD
Mme Véronique LEFUR qui donne pouvoir à M. André BERTERO
Mme Virginie BOCCA qui donne pouvoir à M. Stéphane LUCIBELLO
Mme Sophie KERNEN qui donne pouvoir à M. Christian DENANS
Mme Régine FARIN qui donne pouvoir à Mme Mélanie GALVEZ

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il convient de renforcer la sécurité routière sur le territoire communal. Des travaux portant sur la mise en place de panneaux homologués sont rendus nécessaires ainsi que des traçages au sol permettant de matérialiser une place de parking PMR Chemin de Saint-Pierre, les cheminements et passages pour piétons, la création de bandes STOP et le signalement de rétrécissement de chaussée à l'entrée sud du village. Enfin il est envisagé d'installer trois ralentisseurs dont 2 de type CASSIS, route du Sonnailler et une réfection de chaussée endommagée par des nids de poule, route du Sonnailler et lotissement des Pinèdes.

Le montant de ces différents projets est estimé à 36 255,80 Euros HT
Après avoir examiné les devis et le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût HT	Financement	Montant du financement	Taux (en %)
36 255,80 €	Département	29 004,64 €	80 %
	Autofinancement communal	7 251,16 €	20 %
Total H.T 36 255,80 €	Total Financement	36 255,80 €	100 %

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation de ces projets,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention, la plus large possible,
- **FAIT** inscrire au Budget Primitif 2020 les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS,

André BERTERO

